

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« 1,2,3 jouez de Milical »

Article 1 : Organisation

La société CURAE NUTRI, SAS au capital social de 8 400 000€, dont le siège social est situé 1132 rue de la castelle 34070 Montpellier, immatriculée au RCS Montpellier 320 487 705 ci -après dénommée "Société Organisatrice" organise un jeu avec obligation d'achat du 01 avril au 15 août 2026 inclus. Ce jeu-concours est accessible à l'URL suivante : <https://jeu-milical.fr/>.

Article 2 : Participation

2.1 Conditions de participation

Le Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » est ouvert à toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (hors DOM-TOM) et disposant d'une adresse postale en France métropolitaine (hors DOM-TOM) et d'une adresse e-mail valide (ci-après dénommée « le Participant »).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les mandataires sociaux de la Société Organisatrice et ses gestionnaires, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle, et de manière générale toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours. La participation est strictement personnelle et nominative. Le Participant ne peut en aucun cas participer pour le compte d'un tiers.

Il est entendu qu'un Participant correspond à une personne physique unique. L'utilisation de plusieurs adresses e-mail pour un même Participant dans le but de contourner les règles du Jeu sera considérée comme une fraude et entraînera sa disqualification. Toutefois, un même Participant peut effectuer plusieurs participations, dans les conditions prévues à l'article 2.2.

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant les informations fournies. La Société Organisatrice se réserve le droit de requérir de tout Participant la communication de l'origine des documents attestant de la véracité des informations fournies et de disqualifier tout Participant refusant de s'y soumettre ou troublant le déroulement du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » (notamment en cas de triche ou de fraude), sans préjudice de toutes autres possibilités.

La participation au Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » implique l'acceptation sans restriction ni réserve du Règlement dans son intégralité.

Des liens annonçant l'opération Milical seront présents sur internet, sur les réseaux sociaux et au sein des enseignes distributrices de la marque (pharmacies et parapharmacies).

2.2 Modalités de participation

Le jeu est accessible du 01 avril au 15 août 2026 inclus sur le site dédié à l'opération et disponible à l'url <https://jeu-milical.fr/>.

Pour participer au jeu et tenter de gagner la dotation mise en jeu, chaque Participant doit respecter les conditions de participation suivantes :

- Réaliser un achat de "Lot Draineurs Milical " entre le 01 avril au 15 août 2026 inclus, la date de la preuve d'achat faisant foi.
- Se rendre sur la page du jeu-concours « 1,2,3 jouez de Milical » sur le site <https://jeu-milical.fr/> avant le 15 août 2026 23h59.
- Renseigner le formulaire avec ses coordonnées personnelles : civilité, nom, prénom, e-mail, téléphone, date de naissance, adresse postale complète (données obligatoires).
- Cocher la case « En cochant cette case, j'accepte le règlement du jeu-concours et je consens à ce que mes données personnelles soient traitées par Milical afin de gérer ma participation, procéder au tirage au sort et me contacter en cas de gain.* »
- Cocher ou non la case « En cochant cette case, j'accepte de recevoir des offres de la part de Milical et de ses partenaires.»
- Cliquer sur « J'embarque »

Dans le cas où il n'a pas effectué le parcours de jeu dans sa totalité lors de sa première connexion, le Participant a la possibilité de renseigner son e-mail d'inscription dans la zone nommée « Reprendre votre inscription » pour finaliser sa participation.

Puis, le Participant doit ensuite :

- Télécharger une photographie de sa preuve d'achat, attestant d'un achat d'au moins 1 lot "Draineurs Milical" (fichiers autorisés : jpeg, jpg, png, pdf - Poids maximum 4 Mo), en veillant à ce que cette preuve d'achat soit lisible et mentionne clairement la date d'achat ainsi que le libellé du produit le rendant éligible au tirage au sort. Seules les preuves d'achat (tickets de caisse et factures numériques) émises entre le 01 avril et le 15 août 2026 inclus sont acceptées.
- Répondre aux 3 questions posées par la Société Organisatrice
- Cliquer sur "Je valide mon inscription"

Une même preuve d'achat ne peut être utilisée qu'une seule fois sur toute la durée du Jeu.

Les participations multiples sont autorisées, à condition que chaque participation soit associée à une preuve d'achat distincte, valide, lisible et non utilisée.

Un même Participant (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse électronique) peut ainsi participer plusieurs fois pendant la période du Jeu, sous réserve du respect des présentes conditions.

La participation doit être effectuée avec l'adresse e-mail renseignée lors de l'inscription. Toute utilisation de plusieurs adresses e-mail pour un même Participant dans le but de contourner les règles du Jeu pourra être considérée comme une fraude.

Toute tentative d'utilisation multiple d'une même preuve d'achat, de falsification ou de détournement du mécanisme de participation pourra entraîner la disqualification du Participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification utile concernant les preuves d'achat et les participations, notamment via des outils automatisés ou une vérification manuelle.

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération.

Une fois sa preuve d'achat téléchargée et sa réponse aux 3 questions enregistrée, le Participant se voit confirmer son inscription au tirage au sort par e-mail.

La participation au Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » est uniquement possible par Internet. Toute participation par appel téléphonique, télécopie ou courrier postal ne pourra être prise en compte.

Le Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » s'arrêtera au terme de la période du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » définie à l'article 1. Les participations hors période de jeu ne seront pas prises en compte.

Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » en cas de force majeure. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2.3 Modalités de tirage au sort

Un tirage au sort unique aura lieu le 17 août 2026. Ce tirage au sort déterminera le gagnant parmi les Participants qui ont respecté les modalités de participation.

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation. Tout Participant ne respectant pas ou ne souhaitant pas être tenu par les obligations du présent règlement sera disqualifié et un autre Participant sera tiré au sort pour désigner un nouveau gagnant.

Le gagnant sera contacté par e-mail à partir du 17 août 2026. À cette occasion, le gagnant s'engage à confirmer ses coordonnées pour l'organisation de la remise de la dotation. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'annonce de gain verra son gain attribué à un nouveau gagnant.

Article 3 : Dotation

La dotation au tirage au sort est de :

Un (1) chèque coupon « Séjour sur une île paradisiaque » d'une valeur unitaire de 7 405,80€ TTC

Trois destinations au choix : Bali, Zanzibar ou Guadeloupe

1 - Un séjour à Bali pour 2 personnes :

Cette destination inclut : les frais de transports remboursés à hauteur de 300€ pour se rendre à Paris (carburant, péage, train, vols, ...), les vols A/R au départ de Paris et à destination de Bali (escales possibles), les taxes aériennes, les bagages cabine et soute, la mise à disposition d'une e-traveller card créditée à hauteur de 400€ pour se faire plaisir sur place, 5 nuits dans un hôtel 4 étoiles (base chambre double) à Ubud + les petits déjeuners, une visite (incluant la forêt de singes d'Ubud, la rizière de Ceking à Tegalalang, le temple de Tirta Empul, le palais d'Ubud, le marché d'art d'Ubud et la chute d'eau de Tegenungan), une randonnée au lever du soleil sur le mont Batur avec petit-déjeuner et transferts, une excursion à Tanah Lot, Jatiluwih Terrace, & Ulundanu Beratan Tour, un soin spa au bord de la rivière près du zoo de Bali, 2 nuits dans un hôtel 3 étoiles (base chambre double) à Lovina + les petits déjeuners, une excursion en bateau pour observer les dauphins et exploration des fonds marins en snorkeling, 2 nuits dans un hôtel 3 étoiles (base chambre double) à Uluwatu + les petits déjeuners et les billets d'entrée pour Uluwatu Kecak and Fire Dance Show.

Cette dotation n'inclut pas : l'assurance annulation, les frais de transport hors forfait, les repas et boissons hors forfait et les taxes de séjour.

2 - Un séjour à Zanzibar pour 2 personnes :

Cette destination inclut : les frais de transports remboursés à hauteur de 300€ pour se rendre à Paris (carburant, péage, train, vols, ...), les vols A/R au départ de Paris et à destination de Zanzibar (possibilité d'escales), les taxes aériennes, les bagages cabine et soute, la mise à disposition d'une e-traveller card créditée à hauteur de 400€ pour se faire plaisir sur place, 7 nuits en hôtel 3* étoiles (base chambre double) à Zanzibar, les petits déjeuners, une excursion en bateau à Prison Island et Nakupenda avec déjeuner, une visite à Mnemba d'une journée dans les Maldives africaines avec déjeuner, une aventure en quad au nord de Zanzibar et une excursion à la découvertes des lieux emblématiques de l'île : Le Rocher, la plage de Paje, la forêt de Jozani, la grotte de Salaam.

Cette dotation n'inclut pas : l'assurance annulation, les frais de transport hors forfait, les repas et boissons hors forfait et les taxes de séjour.

3 - Un séjour en Guadeloupe pour 2 personnes :

Cette destination inclut : les frais de transports remboursés à hauteur de 300€ pour se rendre à Paris (carburant, péage, train, vols, ...), les vols A/R au départ de Paris et à destination de la Guadeloupe, les taxes aériennes, les bagages cabine et soute, la mise à disposition d'une e-traveller card créditée à hauteur de 400€ pour se faire plaisir sur place, la mise à disposition d'une voiture de location pendant 8 jours (CAT. B et km illimité) hors carburant, hors assurance, 7 nuits en hôtel 3* étoiles, appartement ou chambre d'hôtes (base chambre double) sur l'île, les petits déjeuners, une petite croisière d'une journée à l'Îlet Caret et au récif corallien, une excursion à la Réserve Cousteau (plongée sous-marine et plongée en apnée), une journée SPA en pleine nature, rituels de bien-être et une virée en catamaran à voile dans la Baie des Saintes.

Cette dotation n'inclut pas : l'assurance annulation, les frais de transport hors forfait, les repas et boissons hors forfait, les taxes de séjour, le carburant, la caution et l'assurance de la voiture de location.

Dotation valable 1 an à partir de la date d'envoi du coupon au gagnant. Réservation au minimum 5 mois avant la date choisie, hors juillet/août et hors vacances scolaires (sous réserve de disponibilités au moment de la réservation).

La valeur du lot est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement ; elle correspond au prix public indicatif au moment de la mise en place du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Le présent lot ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

En cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs / partenaires à des circonstances imprévisibles et irrésistibles (force majeure), la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, un lot d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Article 4 : Modalités de remise du lot

La dotation est nominative : elle ne pourra donc pas être attribuée à une autre personne que celle identifiée lors du jeu-concours. Chaque gagnant sera personnellement averti de son gain par voie électronique à l'adresse mail qu'il aura indiquée sur son formulaire de participation au jeu-concours. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiqué par le Participant sur son formulaire de participation au jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou téléphonique, ou pour tout autre cas.

Aucun document ou photographie relatif à la dotation n'est contractuel. La Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, au prix proposé, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident survenant au gagnant ou à son entourage à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

Article 5 : Données à caractère personnel

5.1 Nature et finalités

Pour participer au Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical », les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant : civilité, nom, prénom, e-mail, téléphone, date de naissance, adresse postale complète.

Ces données désignées ci-après « Données » sont obligatoires.

A défaut, la Société Organisatrice ne pourra pas traiter leur demande d'inscription et de participation au Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical ».

Les Données sont collectées, traitées et utilisées aux seules fins suivantes :

- traiter les candidatures des Participants ;
- réaliser et veiller à la bonne exécution du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » ;
- identifier le gagnant du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » et prendre contact avec lui aux fins de lui remettre le lot ;
- diffuser, le cas échéant, le nom du gagnant ;
- gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelles ;
- enfin, se conformer aux lois et règlements applicables.

5.2. Responsable de traitement

Les Participants sont informés que leurs données à caractère personnel, recueillies dans le cadre de leur inscription au Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice qui est le responsable de traitement. Le responsable de traitement s'engage à respecter la législation en vigueur relative au traitement des données personnelles et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données. Il exige de manière stricte de ses Prestataires Techniques qu'ils traitent les Données personnelles uniquement pour gérer les prestations de gestion du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » qu'il lui demande de réaliser, sur instruction documentée.

5.3. Destinataires des Données

Les Données personnelles collectées sont communiquées à la Société Organisatrice et à ses Prestataires Techniques pour les besoins de l'organisation du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical ». Elles sont collectées, traitées et utilisées pour les seules finalités mentionnées ci-avant (5.1).

5.4 Durée de conservation

Les Données personnelles sont conservées pendant toute la durée du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » et jusqu'au terme des prescriptions légales applicables aux fins de conservation de la preuve de la participation et des consentements des Participants pour la défense des Organisateurs ou du Prestataire Technique.

5.5. Droits des Participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement UE n°2016/679 dit « RGPD » les Participants inscrits au concours disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, de suppression et d'opposition des données personnelles les concernant et du droit de définir des directives sur le sort des données personnelles les concernant. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

CURAE NUTRI - LABORATOIRE SYNERGIA
Jeu concours « 1,2,3 jouez de Milical »
1132 rue de la castelle
34070 Montpellier

Compte tenu des finalités de la collecte de ces Données à caractère personnel, les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs Données avant la fin du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » seront réputés renoncer à leur participation.

En cas de litige, le Participant dispose également du droit de saisir la CNIL.

Article 6 : Limite de responsabilité

La participation au Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical », à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Par ailleurs, La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où l'url du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » communiquée serait indisponible pendant la durée du Jeu-Concours. En effet, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical », lié aux caractéristiques même d'internet ; dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La participation des joueurs au Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » se fait sous leur entière responsabilité.

Toute déclaration mensongère d'un joueur entraîne son exclusion du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Tout formulaire d'inscription sur lequel les coordonnées du joueur seraient illisibles, incorrectes ou incomplètes sera considéré comme nul.

En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises ou tentées.

En aucun cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue au gagnant du Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical », au titre de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les Participants au Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical ».

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le règlement est disponible sur le site hébergeant le Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical ».

Article 8 : Dépôt et modification du règlement

Le règlement du jeu est déposé auprès de Maître Stéphane Doniol, Commissaire de Justice, sis 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de Maître Stéphane Doniol, Commissaire de Justice, sis 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly.

Article 9 : Exclusion

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La Société Organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu-Concours « 1,2,3 jouez de Milical » qui y sont proposés sont strictement interdites.

Article 11 - Règlement

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur toutes les pages du jeu.

Article 12 : Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis au Tribunal Judiciaire compétent.

Au préalable, tout différend entre la Société Organisatrice et un Participant fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

CURAE NUTRI
Jeu concours « 1,2,3 jouez de Milical »
1132 rue de la castelle
34070 Montpellier